



Code de transparence ISR européen

Schroder ISF Global Sustainable Growth

Juin 2018



Le Logo du Code de Transparence ISR européen signifie que Schroders s'engage à fournir des informations exactes, adéquates et en temps voulu, pour permettre aux parties prenantes, notamment les consommateurs, de comprendre les politiques et pratiques d'Investissement Socialement Responsable (ISR) du fonds. Une information détaillée sur le Code de Transparence est disponible sur www.eurosif.org, et des informations sur les politiques et pratiques ISR du fonds sont présentées dans ce document. Le Code de Transparence est géré par Eurosif, une organisation indépendante.

Le Logo du Code de Transparence ISR européen reflète l'engagement du gestionnaire de fonds tel que décrit ci-dessus et ne doit pas être perçu comme un soutien à une quelconque société, organisation ou individu.

Table des matières

Déclaration d'engagement.....	3
Section 1 Liste des fonds couverts	4
Section 2 Informations générales sur la société de gestion	5
Section 3 Informations générales sur les fonds couverts par le Code	8
Section 4 Processus d'investissement	12
Section 5 Contrôle ESG.....	14
Section 6 Mesure d'impact et reporting ESG	15

Déclaration d'engagement

L'investissement durable et responsable fait partie intégrante du comportement et du positionnement stratégique de Schroder Investment Management Limited (Schroders). Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2000 et accueillons favorablement le Code de transparence ISR européen.

Ceci est notre première déclaration d'engagement ; elle ouvre une période de 12 mois à compter de la date d'approbation. Notre réponse complète au Code de transparence ISR européen, consultable ci-dessous, est disponible dans le rapport annuel des fonds ouverts au public et sur notre site Internet.

Conformité avec le Code de transparence

Schroders s'engage à la transparence et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible, compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans les pays où nous sommes présents. Schroders Investment Management respecte, sans exception, l'ensemble des recommandations du Code de transparence ISR européen.

Juin 2018

Section 1 Liste des fonds couverts par le Code

Nom du fonds :

- Schroder ISF Global Sustainable Growth

Stratégie ISR dominante/préférée (merci de choisir un maximum de 2 stratégies) :

- Intégration ESG
- Thématique de développement durable

Classe d'actifs :

- Gestion active, actions internationales

Exclusions :

- Armes controversées
- Alcool
- Tabac
- Armement
- Jeux d'argent
- Divertissement pour adultes

Encours du fonds au 31 décembre 2017 :

- 64,7 millions USD

Accès aux documents concernés :

- DICI : <http://www.schroders.com/getfunddocument?oid=1.9.2843576> (part A) et <http://www.schroders.com/getfunddocument?oid=1.9.2843650> (part C)
- Prospectus : <http://www.schroders.com/getfunddocument?oid=1.9.57816>
- Rapport annuel : <http://www.schroders.com/getfunddocument?oid=1.9.1868>
- Rapport semestriel : <http://www.schroders.com/getfunddocument?oid=1.9.1869>
- Fiche mensuelle du fonds : <http://www.schroders.com/getfunddocument?oid=1.9.1089168> (part A) et <http://www.schroders.com/getfunddocument?oid=1.9.1089201> (part C)
- Commentaire trimestriel du fonds : <http://www.schroders.com/fr/sysglobalassets/global-assets/french/pdf/sustainablegrowthaccreditation12018fr.pdf>
- Rapports financiers et non financiers : <http://www.schroders.com/fr/fr/professional-investor/literature/legal-documents/>

Section 2 Informations générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion qui gère le fonds demandeur

Schroder Investment Management Limited

2.2 Quels sont les antécédents et les principes de la société concernant l'intégration ISR dans ses processus ?

Chez Schroders, les principes de l'investissement responsable guident nos décisions d'investissement et la manière dont nous gérons les fonds. Nous nous considérons comme des gestionnaires à long terme du capital de nos clients, et cette philosophie nous amène à privilégier les perspectives de long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous sommes convaincus qu'un investissement couronné de succès est intrinsèquement lié à l'identification, la compréhension et l'intégration de l'impact des tendances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sur nos décisions et nos participations.

Schroders intègre les considérations ESG dans sa recherche fondamentale et ses processus de sélection de titres depuis vingt ans. Nous avons publié notre première politique de gouvernance d'entreprise en 1998, et notre politique d'investissement responsable en 2001. Depuis, l'information et les outils à notre disposition, nos ressources, la profondeur de notre expertise et notre approche ont évolué, mais notre engagement n'a pas varié : agir en actionnaires actifs des sociétés dans lesquelles nous investissons et intégrer les facteurs ESG dans notre processus d'investissement global.

Nous disposons d'une page Internet dédiée à l'investissement durable (<http://www.schroders.com/en/about-us/sustainability/>), déclinée [en français](#) et qui présente les éléments suivants :

- [Politique ESG de Schroders](#)
- [Déclaration de conformité avec le Code de bonne conduite \(« stewardship code »\) britannique](#)
- [Déclaration de conformité avec les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies](#)
- [Notre implication](#)
- [Rapport trimestriel sur l'investissement durable](#) – Sujets d'actualité ESG et recherche thématique, précisions sur les engagements et les votes
- [Rapport annuel sur l'investissement durable](#) – Approche de l'intégration ESG, détails de notre politique, sujets d'actualité ESG et recherche thématique, précisions sur les engagements, les votes et la gouvernance, statistiques et encours, précisions sur l'implication du secteur
- Ces rapports sont également disponibles [en français](#)
- Informations sur [le filtrage et les exclusions d'entreprises](#)
- [Recherche et analyses](#) sur un large éventail de sujets ESG, également disponibles [en français](#)
- Historique des [rapports de vote](#)

2.3 Comment la société formalise-t-elle son processus d'investissement durable ?

Schroders dispose d'une [politique ESG](#) globale soulignant nos principes et nos pratiques en matière de développement durable, et reflétant notre engagement en faveur de l'investissement responsable. Celle-ci couvre l'intégration des considérations ESG dans notre processus d'investissement global, notre processus et notre logique d'engagement, notre politique de vote et nos principes de gouvernance d'entreprise dans le cadre des votes. La politique de vote de Schroders respecte le Code de bonne conduite britannique.

2.4 Comment les risques et opportunités ESG – y compris ceux liés au changement climatique – sont-ils perçus/pris en compte par la société ?

Si l'évaluation des risques ESG s'avère parfois difficile, nous sommes conscients que ces facteurs peuvent avoir un impact significatif sur la performance d'une entreprise, à court terme comme à long terme, ainsi que sur le risque inhérent à l'investissement dans une entreprise. Par conséquent, nous pensons que l'analyse de l'exposition aux facteurs ESG et de la gestion de ces derniers, en complément de l'analyse financière traditionnelle, renforce notre compréhension de la juste valeur d'une entreprise et de sa capacité à générer des rendements durables et pérennes.

Notre approche d'intégration s'étend sur l'ensemble du cycle de vie de l'actionnariat, de l'identification des tendances et de l'analyse des entreprises jusqu'à la participation, l'engagement, le vote et le reporting.

Nous estimons que le changement climatique sera un moteur essentiel de l'économie, de la société et des marchés financiers mondiaux dans les années et les décennies à venir, voire au-delà. Que l'économie mondiale se reconstruise sur des fondations moins gourmandes en émissions de carbone ou que la température continue d'augmenter, les investisseurs ne seront pas immunisés contre son impact.

Notre équipe Investissement durable produit des études dédiées à ce thème ; alors que notre premier rapport, en 2003, étudiait l'exposition du secteur aéronautique aux risques du changement climatique, ce secteur a été examiné à nouveau en 2016. En 2015, nous avons publié des rapports sur les risques concernant les actifs inexploitable dans les industries extractives. Plus récemment, nous avons lancé en 2017 notre Tableau de bord du changement climatique. Ce tableau de bord suit 12 indicateurs montrant les progrès accomplis par les gouvernements et les industries en faveur de la décarbonation de l'économie mondiale. Il compare les projections faites par les organisations internationales afin d'estimer le changement de température lié aux progrès réalisés dans chaque domaine. Globalement, ces indicateurs suggèrent que la hausse sera plus proche de 4° que des 2° auxquels se sont engagés les leaders mondiaux réunis à Paris en 2015. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.schroders.com/fr/fr/professional-investor/sustainability/changement-climatique/>.

Nous avons également mis au point un modèle de VaR carbone propriétaire qui fournit des estimations objectives et systématiques sur l'impact d'une hausse des prix du carbone sur la valeur et les bénéfices des entreprises. Ce modèle prend en compte plusieurs facteurs négligés par les méthodes d'analyse habituelles, telles que la mesure de l'empreinte carbone. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.schroders.com/fr/fr/professional-investor/paroles-d-experts/enjeux-esginvestissement-responsable/la-var-carbone-modeliser-limpact-de-la-hausse-des-prix-du-carbone/>.

2.5 Combien de collaborateurs sont directement impliqués dans l'activité d'investissement durable de la société ?

Schroders dispose d'une équipe d'investissement durable et expérimentée, qui fait partie intégrante de nos processus d'investissement. Cette équipe comprend 11 spécialistes ESG responsables du vote et de l'engagement ESG, chargés de faciliter l'intégration ESG dans le processus d'investissement des diverses équipes et classes d'actifs. En outre, nous avons un spécialiste produits ESG dédié. L'équipe bénéficie d'une expérience d'investissement combinée supérieure à 110 années.

2.6 La société est-elle impliquée dans des initiatives d'investissement responsable ?

Oui. Schroders soutient et collabore avec plusieurs groupes, organisations et initiatives, qui sont essentiels pour améliorer les normes de développement durable dans tous les secteurs, établir un dialogue régulier avec les entreprises et promouvoir le développement et la reconnaissance des facteurs ESG au sein du secteur de l'investissement. Nous travaillons également avec des organisations dont nous sommes membres, ainsi qu'avec des associations nationales et régionales afin de développer leurs contributions sur diverses questions réglementaires à travers le monde.

Sur les questions ESG, nous considérons la collaboration avec les pairs et les responsables politiques comme une activité importante ; nous répondons régulièrement aux consultations publiques, aussi bien en tant que société qu'au sein de groupes d'investisseurs. Schroders est également membre actif de plusieurs groupes d'investisseurs visant à promouvoir l'ESG et focalisés sur certains thèmes ou secteurs. Nous fournissons ci-dessous des exemples d'initiatives importantes :

Initiatives générales	Initiatives sur l'environnement/le climat	Initiatives sociales	Initiative sur la gouvernance
– Groupe de travail sur l'investissement responsable de l'EFAMA	– CDP Changement climatique	– Indice sur l'accès aux médicaments	– Réseau international de gouvernance d'entreprise (ICGN)
– Principes pour l'investissement responsable (PIR)	– CDP Eau	– Indice « Business Benchmark on Farm Animal Welfare » (BBFAW)	– Association asiatique de gouvernance d'entreprise
– UKSIF	– CDP Forêts	– Coalition pour le capitalisme inclusif	– Forum britannique sur la gouvernance d'entreprise
– EuroSIF	– Coalition d'investisseurs « Aiming for A »	– Initiative ShareAction sur la transparence concernant la main-d'œuvre	– Institut d'éthique des affaires
– Comité de gouvernance d'entreprise et d'engagement de l'Investment Association	– Initiative « Climate Action 100+ »		– Eumedion
– Forum des investisseurs	– Initiative « Trajectoire de transition » (TPI)		
– Conseil de l'information financière	– Indice « Global Real Estate Sustainability Benchmark » (GRESB)		
– Initiative « Focusing Capital on the Long Term »	– Initiative « Better Building Partnerships » (BBP)		
	– Engagement de Paris		

2.7 Quel est le montant total des actifs ISR gérés par la société ?

Au 31 décembre 2017, Schroders gérait 503,6 milliards d'euros d'actifs à travers le monde. Pour tous nos fonds dans le monde, Schroders est engagé à éviter toute entreprise tirant des revenus des armes à sous-munitions ou des mines antipersonnel. Nous mettons également en place une large gamme de filtres négatifs et d'exclusions selon des critères éthiques spécifiques demandés par nos clients. Au 31 décembre 2017, nous gérons 53,15 milliards d'euros d'actifs auxquels s'appliquent ces critères éthiques.

De façon plus générale, nous cherchons à intégrer les considérations ESG à l'ensemble de nos actifs en actions, obligations et immobilier à l'échelle mondiale. Notre approche intégrée couvre l'ensemble du cycle de vie de nos participations, depuis l'identification des tendances et l'analyse des entreprises jusqu'à l'engagement, le vote et le reporting.

Nous avons progressivement accru nos ressources et nos activités dans ce domaine, afin de les appliquer à une part croissante de nos encours. En conséquence, il est difficile de définir le montant de l'investissement dans des actifs liés à l'ESG, ou sa croissance.

Section 3 Informations générales sur le fonds ISR entrant dans le périmètre du Code

3.1. Quel objectif visent le ou les fonds en intégrant des facteurs ESG ?

L'ESG fait partie intégrante de la manière dont nous évaluons et valorisons chaque titre susceptible d'être détenu au sein du fonds. C'est une composante de base de notre modélisation et de notre analyse, centrale dans nos décisions d'investissement. Nous croyons que les facteurs ESG ont une incidence importante, à la fois sur le potentiel d'alpha d'un titre et sur les risques associés à sa détention ; l'ESG ne doit donc pas être perçue comme une discipline d'investissement distincte.

Le fonds Schroder ISF Global Sustainable Growth reflète notre conviction que seules les entreprises présentant des caractéristiques de durabilité positives, ce qui inclut les facteurs ESG conventionnels (p. ex. politiques environnementales, droits de l'homme, normes du travail, structure du conseil d'administration, stratégie d'entreprise), seront en mesure de générer rendement et croissance à long terme. Pour les gérants du fonds, l'évaluation de la durabilité vise à saisir les impacts des activités et des politiques d'une entreprise sur un ensemble de parties prenantes (clients, fournisseurs, employés, société, environnement naturel, régulateurs et actionnaires). Notre analyse cherche à appréhender la robustesse de la « licence d'exploitation » d'une entreprise et les pressions susceptibles d'être exercées sur elle et de pénaliser ses rendements futurs. Seules les entreprises gérées en tenant compte des diverses parties prenantes pourront être détenues par le fonds.

3.2. Quelles ressources, internes ou externes, sont utilisées pour l'évaluation ESG des émetteurs qui constituent l'univers d'investissement du ou des fonds ?

La grande majorité des études utilisées pour notre évaluation ESG sont produites en interne, les sources externes apportant une contribution complémentaire au processus.

Les spécialistes sectoriels mondiaux de l'équipe Actions internationales s'appuient sur l'analyse ESG réalisée par plus de 90 analystes actions de Schroders. Elle fournit la majorité des informations et analyses nécessaires pour se faire une opinion des facteurs ESG des sociétés susceptibles de faire partie du fonds. L'opinion de ces spécialistes est consolidée au sein d'une évaluation ESG et prend la forme d'une note attribuée à chaque entreprise. Cette analyse est complétée par les travaux du comité d'investissement du fonds via le Quotient de durabilité (QD), qui apporte une couche supplémentaire d'analyse ESG et constitue la base des décisions de sélection des titres. Pour plus de détails, veuillez consulter notre réponse à la question 3.3 ci-dessous.

Notre équipe d'investissement durable dispose de réseaux étendus dans chaque domaine concerné. Les informations proviennent de réunions avec les entreprises et d'informations publiques les concernant, de rapports de courtiers, d'organisations sectorielles, de cabinets de recherche, de *think tanks*, de législateurs, de consultants, d'organisations non gouvernementales et d'universités ; autrement dit, de toutes les sources d'informations susceptibles d'ajouter de la valeur.

La recherche de fournisseurs tiers est utilisée par l'équipe à titre complémentaire et constitue souvent une confirmation ou une remise en cause de notre point de vue propriétaire. Elle nous indique où se situe le consensus, la plupart de nos concurrents intégrant souvent les conclusions et notations de cabinets de recherche externes dans leurs processus. Lorsqu'ils analysent des entreprises, les analystes sectoriels utilisent aussi la recherche de tierces parties en appui de leur évaluation des facteurs ESG. Nous sommes également abonnés aux fournisseurs externes de recherche ESG suivants : MSCI ESG Research, Bloomberg, EIRIS, Thomson Reuters Asset4 et CDP. Nous souscrivons en outre aux services d'Institutional Shareholder Services (ISS) et de l'Association of British Insurers' Institutional Voting Information Service en ce qui concerne le vote.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Notre approche inclut une analyse des facteurs ESG intégrée dans la recherche fondamentale pour tous les portefeuilles gérés par l'équipe Actions internationales. Notre approche repose sur l'idée suivante : en tant qu'investisseurs à long terme cherchant à identifier la croissance future des bénéficiaires des entreprises, nous devons appréhender l'ensemble des facteurs positifs et négatifs qui en façonneront la trajectoire. Les analystes déterminent l'importance des facteurs ESG en fonction des spécificités de chaque entreprise, et évaluent ceux qui influencent significativement la durabilité de la croissance des bénéficiaires et représentent des risques

potentiels pour l'entreprise. Dans cette analyse, nos spécialistes sectoriels sont épaulés par les analystes locaux, qui étudient aussi les facteurs ESG, et par l'équipe d'investissement durable dédiée de Schroders.

Le fonds adoptant un biais explicite en faveur du développement durable, une évaluation plus détaillée de la durabilité est incorporée par le biais du Quotient de durabilité. Ce processus systématique intègre 20 facteurs ESG essentiels à la performance d'entreprise, à travers quatre catégories :

Respect de l'environnement

Produits	Les produits de l'entreprise ont-ils un impact positif sur l'environnement ?
	Les produits de l'entreprise provoquent-ils des dégâts significatifs sur l'environnement ?
Opérations	L'entreprise utilise-t-elle les ressources de manière efficace et responsable, en cherchant à minimiser son impact environnemental ?
Fournisseurs	L'entreprise impose-t-elle des normes environnementales élevées à ses fournisseurs ?
Controverses	L'entreprise s'est-elle trouvée, au cours des dernières années, au centre de controverses environnementales significatives ? Ces controverses ont-elles été gérées de manière appropriée ?

Traitement juste et équitable des employés, des fournisseurs et des clients

Employés	L'entreprise offre-t-elle des salaires et des conditions de travail équitables aux employés ?
	L'entreprise s'efforce-t-elle d'éviter les discriminations et un environnement de travail oppressant ?
	L'entreprise prend-elle des mesures pour garantir un environnement de travail sûr ?
	L'entreprise prend-elle des mesures pour s'assurer que des normes similaires à celles accordées à ses employés sont appliquées aux fournisseurs ?
Fournisseurs	L'entreprise entretient-elle une relation équitable et constructive avec ses fournisseurs ?
Clients	L'entreprise offre-t-elle un bon rapport qualité/prix et communique-t-elle de bonne foi avec ses clients ?

Citoyenneté d'entreprise

Fiscalité	L'entreprise utilise-t-elle une planification fiscale agressive et non viable ?
Société	Les activités de l'entreprise génèrent-elles des externalités, positives ou négatives, significatives (avantage/préjudice pour la société) ?
	L'entreprise entretient-elle une relation constructive avec les gouvernements et les régulateurs des pays où elle est implantée ?
	L'entreprise soutient-elle les communautés locales à proximité de ses implantations ?
Éthique	L'entreprise garantit-elle le respect de normes éthiques exigeantes dans ses activités ?

Allocation prudente du capital

Rendement pour les actionnaires	La performance et le risque à long terme sont-ils pris en compte de manière appropriée dans l'allocation du capital de l'entreprise ?
	La structure de gouvernance de l'entreprise protège-t-elle les intérêts des actionnaires ?
Transparence	Les rapports et la communication de l'entreprise permettent-ils aux investisseurs d'évaluer raisonnablement les résultats ?
	La structure de gouvernance assure-t-elle un contrôle des activités de responsabilité d'entreprise ?

Nous examinons chaque société dans laquelle nous investissons ou envisageons d'investir pour le portefeuille à travers ces éléments, en nous concentrant sur les aspects les plus pertinents pour l'entreprise et sur sa capacité à générer une croissance durable. Si nous nous appuyons sur les informations publiées par les entreprises, notre évaluation repose principalement sur une analyse qualitative et une compréhension approfondie de l'entreprise et de ses relations avec les parties prenantes. Seules les entreprises qui possèdent les meilleures notations de durabilité sont susceptibles d'être intégrées au portefeuille.

3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte dans le(s) fonds ?

L'impact environnemental étant un critère clé pour ce fonds, les gérants visent à évaluer tous les aspects de l'empreinte environnementale, de l'intensité et de l'efficacité de la gestion des ressources par les entreprises. Dans cette analyse, le changement climatique se situe au premier plan. Plus précisément, le fonds cherche à comprendre et à modéliser les risques et les opportunités découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, par exemple les changements dans le mix énergétique, les efforts pour améliorer l'efficacité énergétique et le transport durable. Les gérants cherchent également à prendre en compte les risques financiers et physiques posés par des régimes climatiques de plus en plus extrêmes et imprévisibles, par exemple, les pressions sur la production agricole, l'intensité des ressources et l'impact des catastrophes liées au climat. Ces aspects ont un effet significatif sur les revenus, les coûts et les résultats ainsi que sur la dépréciation du bilan.

De manière cohérente avec l'évaluation holistique de la durabilité réalisée par les gérants, aucun indicateur unique du changement climatique ne domine l'analyse. La nécessité, au niveau mondial, d'une transition vers une économie sobre en carbone est cependant un principe central de l'équipe Actions internationales. Les entreprises incapables de s'adapter ou d'améliorer l'efficacité de leurs ressources seront sensiblement désavantagées en raison de l'imposition de coûts supplémentaires, qui menaceront la viabilité de leurs activités à long terme. Cette conviction se reflète, de manière implicite et explicite, dans notre analyse ESG et dans les évaluations de durabilité « QD » du fonds.

En conséquence, il est peu probable que les entreprises ayant une exposition importante à la production et à l'exploration du charbon, du pétrole et du gaz naturel, ou les entreprises ayant des activités à forte émission de carbone, soient considérées comme « durables » et susceptibles d'être intégrées à ce fonds. À cet égard, les gérants du fonds évalueront les entreprises sur la base d'indicateurs tels que l'intensité des émissions de GES (tonnes de CO₂/chiffre d'affaires) et l'incorporation d'objectifs d'efficacité énergétique explicites.

Le fonds s'appuie sur le travail précis effectué par l'équipe d'investissement durable dans le domaine du changement climatique, travail utilisé globalement dans de nombreuses stratégies et plus spécifiquement dans la stratégie Global Climate Change. Celle-ci est gérée par notre équipe Actions internationales depuis 2007. Le gérant principal de cette stratégie, Simon Webber, est également impliqué dans le fonds Global Sustainable Growth en tant que membre du Comité d'investissement du fonds.

3.5. Quelle est la méthodologie de l'analyse et de l'évaluation ESG du gérant/de la société de gestion (comment est construit l'univers d'investissement, quelle est l'échelle d'évaluation utilisée, etc.) ?

L'ESG fait partie intégrante de la manière dont l'équipe Actions internationales évalue la performance ajustée du risque de chaque titre analysé. Notre approche est fondamentale et délibérément qualitative.

Elle n'est cependant pas comparable aux filtres simplistes « à base de règles », que nous considérons comme rudimentaires dans leur mise en œuvre et grossiers dans leur contribution aux résultats financiers et non financiers. Notre évaluation ne repose sur aucune formule ; nous n'attribuons pas de note et ne définissons pas de seuils minimaux. En revanche, notre approche des actions implique une analyse et une évaluation ESG et de durabilité systématiques.

L'analyse non financière est une mosaïque difficile à synthétiser dans une valeur numérique ou une notation standardisée ; selon nous, elle doit s'adapter aux spécificités de chaque entreprise. L'analyse non financière fait partie intégrante du processus et est déterminante dans la façon dont nos analystes appréhendent une entreprise et son titre. Sur la base d'informations pertinentes, une tâche essentielle de nos analystes consiste à évaluer quels aspects sont importants pour chaque entreprise, et comment ces facteurs influencent la durabilité de son modèle économique, sa « licence d'exploitation » ou sa trajectoire de croissance future.

L'étude des relations d'une entreprise avec l'ensemble des parties prenantes se trouve au cœur de cette évaluation. L'équipe utilise le Quotient de durabilité (QD) pour l'évaluation systématique de ces relations.

L'analyse « QD » utilise un large éventail de données et de ressources et nécessite invariablement d'autres interactions avec l'entreprise concernée, ce qui permet de clarifier certains aspects de la politique de l'entreprise, de demander des données supplémentaires et, plus important encore, d'évaluer l'engagement réel de l'entreprise en faveur de la durabilité plutôt que les seuls niveaux publiés. Elle permet également de mettre en lumière des domaines d'engagement potentiel.

3.6. Quelle est la fréquence de révision des évaluations ESG des émetteurs ? Comment les éventuelles controverses sont-elles gérées ?

Notre appréciation de l'ESG est dynamique. Les flux de nouvelles, les données ou les enseignements tirés des réunions d'entreprise sont immédiatement pris en compte pour leur capacité à impacter les perspectives financières et non financières de l'entreprise. Tout changement est reflété sans délai dans notre évaluation, et les notes accompagnant ces changements ont été intégrées au portail de recherche propriétaire de Schroders, à disposition des équipes de gestion.

Dans le contexte des positions du fonds, ou des nouvelles cibles d'investissement potentielles, le Comité d'investissement du fonds se réunit mensuellement pour discuter, notamment, des modifications de notations ESG décidées par les spécialistes sectoriels de l'équipe Actions internationales. Si l'adoption d'une vue opposée à celle du spécialiste sectoriel est extrêmement rare, le Comité d'investissement évalue de manière indépendante les caractéristiques de durabilité de chaque titre.

Bien que les caractéristiques ESG et de durabilité du fonds reposent sur une analyse et une recherche propriétaires, les notations ESG attribuées par des tierces parties, ainsi que leurs modifications, sont également revues trimestriellement.

Si le risque de controverse lié aux actions détenues dans le fonds devrait être significativement réduit à la lumière de l'accent mis par l'équipe sur l'ESG et le développement durable, il s'avère impossible de l'éliminer totalement. Le fait qu'une action détenue dans le portefeuille donne lieu à des controverses déclenche aussitôt une enquête sur le titre et les sujets concernés.

Notre équipe d'investissement durable agit en tant que point central de liaison pour les équipes de gestion qui peuvent être exposés à la société au travers de divers instruments. Nos spécialistes ESG sont chargés d'évaluer l'impact de l'incident, en s'appuyant sur un large éventail d'informations allant du contact direct avec l'entreprise jusqu'aux informations recueillies par notre unité Data Insights. En lien avec les gérants, ils mettront en place un programme d'engagement auprès de l'entreprise pour comprendre pourquoi l'incident s'est produit, et quelles mesures correctives ont été ou seront prises pour éviter qu'il ne se reproduise. Dans le contexte de ce fonds, le Comité d'investissement discutera de la controverse et évaluera si la réponse de la société est appropriée. En tant que gérante principale du fonds, Katherine Davidson est responsable de l'évaluation de l'impact des controverses sur le fonds et des mesures à prendre dans le portefeuille.

Toute survenance d'une controverse serait communiquée aux détenteurs du fonds avec un résumé de la controverse, l'évaluation par Schroders de l'événement, les mesures prises au niveau du portefeuille, ainsi que les priorités et les étapes de l'engagement à mener.

Section 4 Processus d'investissement

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils intégrés dans la construction de portefeuille ?

Dans la construction du portefeuille, les gérants cherchent à identifier les titres dotés de caractéristiques de durabilité excellentes et capables d'enregistrer une croissance durable dépassant les attentes du consensus. Nous considérons qu'investir dans ces entreprises, au juste prix, offre un potentiel de performance ajustée du risque attrayant sur l'ensemble du cycle d'investissement.

L'évaluation « QD » est conçue pour placer la barre d'inclusion très haut, plutôt que pour imposer un seuil d'exclusion. Cependant, notre stratégie et notre processus entraînent une « exclusion » naturelle des titres appartenant à des secteurs évalués comme « non durables ».

En outre, des exclusions strictes s'appliquent aux actions significativement exposées à l'alcool, au tabac, aux armes conventionnelles et controversées, au jeu, et aux divertissements pour adultes.

Les titres qui atteignent, au terme de l'évaluation qualitative de l'ESG et de la durabilité menée par Comité d'investissement, le niveau minimum de durabilité requis et offrent un potentiel de performance ajustée du risque attrayant, seront susceptibles d'être intégrés au sein du fonds.

4.2. Comment les critères spécifiques au changement climatique sont-ils intégrés à la construction de portefeuille ?

Le processus de construction de portefeuille n'inclut aucun biais spécifique lié au changement climatique. Toutefois, il s'agit d'un domaine central pour l'équipe, et donc d'un « thème » observable dans un certain nombre de titres du fonds.

Comme indiqué dans la réponse à la question 3.4, la nécessité, au niveau mondial, d'une transition vers une économie sobre en carbone est un principe central de l'équipe Actions internationales. Les entreprises incapables de s'adapter ou d'améliorer l'efficacité de leurs ressources seront sensiblement désavantagées en raison de l'imposition de coûts supplémentaires, menaçant la viabilité de leurs activités à long terme. Cette conviction se reflète, de manière implicite, dans notre analyse ESG et dans les évaluations « QD » du fonds.

Ainsi, il est peu probable que le fonds ait une exposition importante au secteur de l'énergie ou aux ressources largement exposés aux combustibles fossiles. En outre, les titres des services aux collectivités, de l'industrie et du secteur manufacturier dont l'intensité des émissions est importante sont également susceptibles, en l'absence de facteurs d'atténuation significatifs, de ne pas satisfaire aux critères de durabilité du fonds.

4.3. Comment sont évalués les émetteurs présents dans le portefeuille, mais non soumis à une analyse ESG (hors fonds communs) ?

Tous les titres détenus au sein du fonds sont soumis à une analyse ESG.

4.4. L'évaluation ESG ou le processus d'investissement ont-ils été modifiés au cours des 12 derniers mois ?

Si la stratégie a été officiellement lancée le 2 novembre 2017, la philosophie d'investissement centrée sur les perspectives de croissance durable à long terme et certains aspects essentiels du processus sont en place depuis 2010, date du lancement de la stratégie Demographic Opportunities par l'équipe.

La stratégie Demographic Opportunities et celle qui lui a succédé se focalisent sur les titres affichant un potentiel de croissance des bénéfices à long terme soutenu par des caractéristiques de durabilité robustes. Alors que la stratégie démographique se concentrait principalement sur une croissance sous-tendue par les tendances démographiques et l'évolution de la richesse, la stratégie Sustainable Growth dispose d'un mandat plus large pour inclure toute source potentielle de croissance future à long terme.

Notre dispositif propriétaire QD a été conçu pour évaluer systématiquement les caractéristiques de durabilité des entreprises et éclairer la sélection de titres. Cette évaluation, qui vise à placer la barre d'inclusion très haut, s'appuie sur l'évaluation ESG propriétaire déjà intégrée au sein du processus d'investissement de l'équipe

Actions internationales et fournit une appréciation plus complète et plus rigoureuse de l'engagement des entreprises pour la création de valeur à long terme.

Pour le reste, l'équipe, la philosophie et le processus restent inchangés.

4.5. Une partie du ou des fonds est-elle investie dans des entités poursuivant des objectifs sociaux robustes, ou dans des entreprises sociales ?

L'impact social positif est plus un résultat de la stratégie qu'un objectif prioritaire lors de la construction du portefeuille.

Cependant, la mise en œuvre de la philosophie et du processus du fonds génère un biais significatif en faveur des entreprises qui prennent activement en compte leurs partenaires, aussi bien que la société dans son ensemble. Les sociétés dotées d'une solide culture d'entreprise, gérées dans une optique de long terme et tenant compte de l'impact de leurs activités et politiques sur toutes les parties prenantes auront généralement des caractéristiques non financières et « sociales » positives.

4.6. Le ou les fonds sont-ils engagés dans des activités de prêts de titres ?

Non, le fonds n'exerce aucune activité de prêts de titres.

4.7. Le ou les fonds ont-ils recours à des instruments dérivés ?

Comme précisé dans l'Annexe I du prospectus de la Sicav Schroder ISF, les dérivés (y compris les futures, swaps et contrats à terme) peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace des actifs du fonds, ou à titre de protection contre le risque de change, dans les conditions et limites fixées par la loi, la réglementation et la pratique administrative.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds n'investit pas dans des OPC.

Section 5 Contrôles ESG

5.1. Quels sont les mécanismes de contrôle internes et/ou externes garantissant la conformité du portefeuille avec les règles ESG de gestion de portefeuille définies à la section 4 ?

Chaque mois, le Comité d'investissement du fonds se réunit pour débattre des investissements potentiels envisagés pour le fonds. Ce comité est composé des deux gérants de la stratégie, d'un membre sénior de l'équipe Actions internationales et de trois membres de l'équipe de développement durable, dont la Responsable mondiale de l'investissement durable et le Responsable de la recherche durable. Le Comité se réunit tous les mois dans le but premier de fournir une évaluation propriétaire et holistique des caractéristiques de durabilité à long terme des entreprises. En outre, il passe en revue les positions existantes afin de vérifier que les titres en portefeuilles et ceux susceptibles d'être intégrés respectent toujours les critères de durabilité du fonds, d'évaluer la performance (financière et non financière) des entreprises et de fixer les objectifs d'engagement à long terme.

Les discussions s'articulent autour des relations avec les parties prenantes et de la façon dont elles contribuent à la qualité et à la durabilité à long terme du modèle économique d'une entreprise ; l'impact sur la croissance des bénéficiaires à long terme est également évalué.

Comme indiqué précédemment, l'équipe utilise son Quotient de durabilité (QD) propriétaire, visant à s'assurer que les caractéristiques de durabilité des entreprises sont évaluées de manière systématique. Ce dispositif fournit un cadre à l'analyse et à la discussion. Dès que le fonds envisage d'investir dans une entreprise, sa performance de durabilité est suivie en continu et notre analyse est mise à jour (en fonctions des interactions, résultats, controverses, etc. de l'entreprise), l'historique des différentes étapes étant conservé à des fins de vérification et d'audit.

Si nous estimons que l'évaluation d'une entreprise s'est dégradée, par exemple à la suite d'une controverse significative ou de l'échec d'un engagement, nous la retirons du groupe des entreprises candidates à l'investissement, ou du portefeuille.

En outre, sur la base des critères d'exclusion spécifiques, l'équipe d'investissement durable de Schroders s'appuie sur diverses sources incluant MSCI, EIRIS et Bloomberg pour construire la liste d'exclusions du portefeuille. Cette liste d'exclusions est fournie à notre département central du risque et de la conformité, puis codée dans notre système de gestion des ordres, Charles River. Charles River comporte un module de conformité intégré, qui vérifie les restrictions applicables aux ordres avant négociation. Les gérants de portefeuille sont donc préalablement alertés lorsqu'une transaction envisagée est susceptible de violer certaines restrictions. D'un jour sur l'autre, le système Charles River procède à une vérification post-négociation complète de toutes les restrictions, en vue d'identifier toute position non conforme avec les restrictions encodées. Dans le cadre de la procédure de suivi de l'équipe de conformité, l'équipe d'investissement durable dispose d'un processus de révision permanente pour vérifier que la liste des exclusions est à jour.

Section 6 Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du ou des fonds ?

Les caractéristiques ESG du fonds sont évaluées de différentes manières :

1. La distribution des appréciations ESG attribuées aux participations du fonds par les spécialistes sectoriels mondiaux de l'équipe (dans le cadre du dispositif d'analyse de risque fondamentale de l'équipe) est comparée à la distribution des notes ESG de tous les titres faisant l'objet d'une recherche active de la part de l'équipe Actions internationales. Selon nous, la distribution du fonds devrait mettre en évidence un biais constant en faveur des notes ESG robustes.
2. À partir des indicateurs de durabilité utilisés dans le reporting du fonds, le portefeuille devrait présenter, dans l'ensemble, des caractéristiques non financières meilleures que celles de l'indice de référence (voir 6.4 ci-dessous). Cela est censé démontrer un biais en faveur des notes ESG positives, car l'accent mis par le fonds sur la durabilité, notamment à travers l'analyse QD, oriente les gérants vers des titres dotés de caractéristiques ESG favorables.
3. Les caractéristiques ESG identifiées par les partenaires tiers du fonds sont contrôlées régulièrement, afin de s'assurer que le portefeuille présente, sur la base d'une évaluation indépendante et reconnue, un biais ESG positif par rapport à l'indice. Bien que les titres ne soient pas sélectionnés à partir de la recherche ESG de fournisseurs tiers - étant donné les défauts évidents des mesures proposées - les mesures effectuées par ces tiers devraient mettre en évidence un biais ESG positif. Dans ce contexte, l'équipe d'investissement surveille les notations MSCI ESG (notations globales et notations des sous-composants) grâce au cabinet Style Research. Si ces notes indiquaient des caractéristiques ESG sensiblement plus faibles pour le fonds, des décisions seraient prises au niveau du portefeuille.

6.2. Quels indicateurs ESG sont utilisés par le(s) fonds ?

Comme mentionné dans notre réponse à la question 3.3, étant donné que ce fonds adopte un biais explicite en faveur du développement durable, une évaluation plus détaillée des facteurs ESG est incorporée par le biais de notre dispositif propriétaire : le Quotient de durabilité (QD). L'évaluation « QD » s'appuie sur l'analyse ESG déjà intégrée au sein du processus d'investissement de l'équipe Actions internationales. Elle fournit une appréciation plus complète et plus rigoureuse de l'engagement des entreprises pour la création de valeur à long terme. Ce dispositif intègre 20 facteurs ESG essentiels dans la performance de l'entreprise, à travers quatre catégories :

- **Respect de l'environnement** - comment les activités et produits de l'entreprise impactent-ils l'environnement ; comment gère-t-elle l'impact environnemental de sa chaîne logistique ; quels sont ses antécédents en matière de controverse environnementale ?
- **Traitement juste et équitable des employés, des fournisseurs et des clients** - comment l'entreprise lutte-t-elle contre les discriminations et garantit-elle un traitement juste et équitable de tous les employés dans un environnement de travail sûr ; l'entreprise a-t-elle une relation constructive avec ses fournisseurs et propose-t-elle un bon rapport qualité/prix à ses clients ?
- **Citoyenneté d'entreprise** - les politiques fiscales sont-elles abusives et agressives ; les activités sont-elles bénéfiques ou préjudiciables pour la société ; les relations avec les gouvernements et régulateurs sont-elles constructives ; l'entreprise soutient-elle les communautés locales ?
- **Allocation prudente du capital** - l'entreprise est-elle dotée de structures de gouvernance attentives au long terme et privilégiant les intérêts des actionnaires ; le reporting et la communication sont-ils assez transparents pour que les investisseurs soient en mesure d'évaluer correctement les résultats ?

Des indicateurs quantitatifs et mesurables sont attribués à chacune de ces catégories afin de démontrer les caractéristiques de durabilité/ESG du fonds (voir 6.3 ci-dessous).

6.3. Quelles ressources de communication sont utilisées pour fournir aux investisseurs des informations sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Veillez trouver ci-dessous une liste des documents fournis aux investisseurs concernant l'approche ISR du fonds :

Rapport d'investissement trimestriel incluant :

- Valorisation des actifs
- Performances du portefeuille et de l'indice de référence
- Analyse du marché
- Analyse d'attribution de performance, avec explication des facteurs contribuant à la performance du portefeuille, au niveau des secteurs et des titres individuels
- Activité du portefeuille
- Positionnement du fonds, y compris les principales positions sur titres individuels
- Avancées en matière de développement durable

Rapport trimestriel sur le développement durable, incluant :

- Mesures de la performance environnementale
- Mesures de la performance sociale
- Mesures de la performance en matière de gouvernance
- Mesure de la performance en matière de droits humains
- Principaux engagements par thème
- Votes contre ou en faveur des équipes dirigeantes

La totalité des positions du fonds est également disponible sur demande, dans le cadre d'accords de confidentialité.

Comme mentionné précédemment, Schroders a aussi une page Internet dédiée à l'investissement durable (<http://www.schroders.com/en/about-us/sustainability/>), déclinée [en français](#) et qui présente les éléments suivants :

- [Politique ESG de Schroders](#)
- [Déclaration de conformité avec le Code de bonne conduite \(« stewardship code »\) britannique](#)
- [Déclaration de conformité avec les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies](#)
- [Notre implication](#)
- [Rapport trimestriel sur l'investissement durable](#) – Sujets d'actualité ESG et recherche thématique, précisions sur les engagements et les votes
- [Rapport annuel sur l'investissement durable](#) – Approche de l'intégration ESG, détails de notre politique, sujets d'actualité ESG et recherche thématique, précisions sur les engagements, les votes et la gouvernance, statistiques et encours, précisions sur l'implication du secteur
- Ces rapports sont également disponibles [en français](#)
- Informations sur [le filtrage et les exclusions d'entreprises](#)
- [Recherche et analyses](#) sur un large éventail de sujets ESG, également disponibles [en français](#)
- Historique des [rapports de vote](#)

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de ses politiques d'engagement et de vote ?

Dans l'affirmative, veuillez inclure les liens vers les rapports d'activité concernés.

Oui. Nous sommes convaincus qu'une communication claire et régulière concernant nos activités ESG et de développement durable, envers nos clients comme à l'intention des autres acteurs, est essentielle. Nous rendons compte publiquement de nos activités d'engagement et de vote dans nos [rapports d'investissement durable trimestriels et annuels](#), également disponibles [en français](#) qui comportent des études de cas. Nous divulguons aussi publiquement notre [activité de vote à l'échelle mondiale](#).

Schroder ISF Global Sustainable Growth : Facteurs de risque

Le fonds n'est pas garanti et votre capital est à risque. Risque de pays pour la Chine : les modifications d'ordre politique, juridique, économique ou fiscal en Chine peuvent donner lieu à des pertes ou des coûts plus élevés pour le fonds.

Risque de contrepartie : la contrepartie d'un instrument dérivé ou d'un autre accord contractuel ou produit financier synthétique peut se trouver dans l'incapacité d'honorer ses engagements envers le fonds, créant potentiellement une perte partielle ou totale pour le fonds.

Risque de change : le fonds peut être exposé à différentes devises. Les variations des taux de change peuvent entraîner des pertes.

Risque de change / catégorie d'actions couverte : les variations des taux de change affecteront les performances de votre investissement. L'objectif de cette catégorie de parts couverte en euro est de mettre à votre disposition les performances des investissements du fonds en réduisant les effets des fluctuations des taux de change entre euro et la devise de référence du fonds dollar américain.

Risque lié aux instruments dérivés : un instrument dérivé peut ne pas se comporter comme prévu et entraîner des pertes plus importantes que le coût de l'instrument dérivé.

Risque lié aux marchés émergents et marchés frontières : les marchés émergents, et notamment les marchés frontières, comportent généralement un risque politique, juridique, de contrepartie et opérationnel accru.

Risque lié aux actions : les cours des actions fluctuent sur une base journalière, en fonction de plusieurs facteurs, dont notamment des informations d'ordre général, économique, sectoriel ou relatives à la société.

Risque de liquidité : dans des conditions de marché difficiles, le fonds peut être dans l'incapacité de vendre un titre à sa vraie valeur ou de le vendre tout simplement. Ceci pourrait peser sur la performance et obliger le fonds à différer ou suspendre les rachats de ses actions.

Risque opérationnel : des défaillances au niveau des prestataires de services peuvent entraîner des perturbations dans les transactions des fonds, voire des pertes.

Informations importantes : Le présent document ne constitue pas une offre ou une sollicitation de souscrire des actions de Schroder International Selection Fund (la "Société"). Rien dans ce document ne doit être interprété comme un conseil et ne constitue donc pas une recommandation d'achat ou de vente d'actions. Les souscriptions d'actions de la Société ne peuvent être effectuées que sur la base de son dernier DICI et de son prospectus, ainsi que du dernier rapport annuel audité (et du rapport semestriel non audité ultérieur, s'il est publié), dont des exemplaires peuvent être obtenus gratuitement auprès de Schroder Investment Management (Europe) S.A. Un investissement dans la Société comporte des risques qui sont décrits en détail dans le prospectus. La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs, les cours des actions et les revenus qui en découlent peuvent chuter aussi bien qu'augmenter et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi. Schrodors a exprimé ses propres points de vue et opinions dans ce document et ceux-ci peuvent changer. Les données de tiers sont la propriété du fournisseur de données ou sous licence de ce dernier et ne peuvent être reproduites ou extraites et utilisées à d'autres fins sans le consentement du fournisseur de données. Les données de tiers sont fournies sans aucune garantie d'aucune sorte. Le fournisseur de données et l'émetteur du document n'ont aucune responsabilité en ce qui concerne les données de tiers. Le Prospectus et/ou www.schrodors.com contiennent des clauses de non-responsabilité supplémentaires qui s'appliquent aux données de tiers.

Publié en France par Schroder Investment Management Limited, 8-10 rue Lamennais 75008 Paris.